

REVUE *Camerounaise* de l'ARBITRAGE

Trimestrielle destinée aux Juristes et au monde des affaires

SOMMAIRE

2000
F CFA

I - DOCTRINE

Pages

Propos sur l'immunité d'exécution et les émanations des Etats.

Par Gaston KENFACK DOUAJNI 3

II JURISPRUDENCE

1) Rouen - 20 juin 1996 - Société Bec Frères c/ Office des céréales de Tunisie - Arbitrage international - Etat étranger - Emanation - Notion - Immunité de juridiction et d'exécution - Renonciation - Conditions. 9

2) Paris - 1ère Ch. A. - 26 septembre 2001. République du Cameroun et Ambassade du Cameroun à Paris c/ Société Winslow Bank and Trust - renonciation par un Etat à son immunité d'exécution - nécessité pour le juge de vérifier la portée de ladite renonciation - oui - Insaisissabilité des comptes bancaires permettant à une ambassade de poursuivre sa mission de service public - oui - application de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques - Oui. 13

3) Paris - 8^e Ch. Section B - 3 juillet 2003 - Société Nationale des Pétroles du Congo et République du Congo c/ S.A. Walker International Holdings LTD - Etat étranger - Emanation - Notion - Renonciation aux immunités de juridiction et d'exécution - opposabilité de la renonciation à l'émanation - Oui. 16

4) Paris - 8^e Ch. Section B - 22 janvier 2004 - Société Winslow Bank c/ Société Nationale des Hydrocarbures - Etat étranger - Emanation - Notion - renonciation aux immunités de juridiction et d'exécution - opposabilité de la renonciation à l'émanation - Oui. 22

III - INFORMATIONS

1 - Activités de la Chambre de Commerce Internationale 27

2 - Activités de la London Court of International Arbitration 28

3 - Symposium sur les traités commerciaux multilatéraux et les économies en développement 29